



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025 à 20 h 30

## OUVERTURE DE SEANCE

*L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février 2025 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 22 février 2025, se sont réunis sous la présidence de Arnauld MARTIN, Maire, en Salle du Conseil Municipal – Mairie de Saint Denis de l'Hotel.*

### **Étaient présents :**

*MARTIN Arnauld (Maire), BEHANZIN Franck (2<sup>e</sup> Adjoint), ROBLIN Appoline (3<sup>e</sup> Adjointe), VIELLEDENT Jean-Philippe (4<sup>e</sup> Adjoint), MOREL Marylène (5<sup>e</sup> adjointe), JOULIN Carole (conseillère déléguée), VINCENT Christelle (conseillère déléguée), DESCHAMPS Séverine (conseillère déléguée), BRUANDET Bernadette, DERY Christian, CARO Frédérique, GADOIS Jérémy, GAIGNARD Grégory, LE METAYER Pascal, RAGU Patrick, NISOL-BERNOIS Bruno, PITON Fabrice, , François DURIN, Michel BLERON*

### **Absents ayant donné pouvoir :**

*ROUMEGAS-PORCHE Anne (1<sup>e</sup> Adjointe) a donné son pouvoir à Arnauld MARTIN  
MICHENET Sébastien a donné son pouvoir à Franck BEHANZIN  
BOUCHER Anne adonné pouvoir à Bernadette BRUANDET  
CANNONE Félicita a donné pouvoir à Bruno NISOL BERNOIS*

**Absent** : GAINARD Grégory

**Secrétaire de séance** : Séverine DESCHAMPS

- Le compte rendu du 21/11/2024 est approuvé
- Le compte rendu du 12/12/2024 est approuvé
- Le compte rendu du 30/01/2024 est approuvé

## **INFORMATIONS AU CONSEIL**

### **A. Le mot du Maire – Informations communales diverses**

Monsieur le Maire fait un rapide tour de table et présente ainsi Monsieur Michel BLERON qui rejoint le Conseil municipal en remplacement de Monsieur Slimani, démissionnaire. Chaque élu présente sa délégation et les commissions. Monsieur le Maire propose à Monsieur Bléron de réfléchir aux commissions auxquelles il souhaite participer.

Une écharpe et un insigne sont remis au nouveau conseiller.

Parmi les derniers événements marquants de la commune il est à noter :

- Le défi alimentaire des seniors le 05/02 aux cuisines du Chat'O
- Le budget participatif
- Opérations bébés du cœur
- L'opération de recensement de la population
- Le séjour des enfants et des jeunes à Bouvante
- Un hiver sous les tropiques à Planète
- Le démarrage des travaux du Centre ville
- Le chantier du périscolaire
- La ferme photovoltaïque

### **B. Le Mot de l'Opposition municipale**

L'opposition municipale se félicite de l'arrivée de Monsieur Bléron.

### **C. Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal (Article L. 2122-22 du CGCT)**

2024-DEC	095	29/11/2024	SAVARY Jean-Louis	Superposition SAVARY	61 €
2024-DEC	096	29/11/2024	MENEUX Valérie	Superposition BOURGEOIS	61 €
2024-DEC	097	29/11/2024	JEAN Olivier	Superposition NOURISSON	61 €
2024-DEC	098	29/11/2024	HELLAUDAIS Martine	Superposition MORAILLON	61 €
2025-DEC	001	07/01/2025	DOS SANTOS Jorge	Vente concession	360 €
2025-DEC	002	14/01/2025	DENOS Stéphanie	Vente concession	1 000 €
2025-DEC	003	14/01/2025	DUCHENE Denise	Superposition	61 €
2025-DEC	004	14/01/2025	ROCHA Fernando	Vente concession	360 €
2025-DEC	005	30/01/2025	CROIXALMETAL	AVENANT	4 394 €
2025-DEC	006	30/01/2025	GILBERT	AVENANT	4 394 €
2025-DEC	007	21/02/2025	CCL	Fonds de concours - <u>Beaugines</u>	50 000 €

# PROJETS DE DELIBERATIONS

## 1. SOCIAL

---

### 1.1 Délibération relative à la subvention de la Ville au CCAS

**Délibération n° 006-2025**

**Rapporteur : Arnauld MARTIN, Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'article R 123.25 du code de l'action social et des familles énumérant les recettes du CCAS,  
Considérant que le CCAS est un établissement public qui outre ses recettes de fonctionnement perçoit une subvention d'équilibre de la part de la ville.

Considérant que le budget 2025 sera voté le 20 mars prochain,

Considérant que les besoins de fonctionnement du CCAS ne s'arrêtent pas pour autant et que pour permettre la continuité des actions mises en œuvre et l'aide sociale il y a lieu de procéder au vote de la subvention d'équilibre de la ville au CCAS

Intitulé	Subvention d'équilibre
CCAS	40 000 €

**Après avoir entendu le rapport présenté en séance,**

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDER** le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS à hauteur de 40 000 euros

**AUTORISE** le versement d'acompte si nécessaire dans l'attente du vote du budget

### 1.2 Convention avec les restos du cœur

**Délibération n° 007-2025**

**Rapporteur : Appoline ROBLIN**

Considérant les difficultés rencontrées par certains administrés et leur famille,

Considérant la complémentarité des actions menées avec le relais social et la banque alimentaire,

Les élus municipaux souhaitent mettre à disposition de la population une forme de distribution alternative avec les restos du cœur.

Cette convention a pour objet la mise à disposition d'un local municipal : l'atelier.

Le local est mis à disposition pour accueillir et inscrire le public bénéficiaire et pour assurer la distribution alimentaire.

**Après avoir entendu le rapport présenté en séance,**

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition,

**DONNE** tout pouvoir au Maire afin de permettre sa mise en œuvre,

## 2. CULTURE

---

### 2.1 Délibération relative à la tarification des livres en vue du désherbage

**Rapporteur : Marylène MOREL**

#### **Délibération n° 008-2025**

La médiathèque de Saint-Denis-de-l'Hôtel a une mission de service public documentaire. Pour remplir cette mission, elle doit proposer un service de qualité, basé sur des collections attractives et actualisées, répondant à l'attente des publics. Il est donc indispensable qu'elles évoluent dans l'ensemble des champs documentaires.

Les acquisitions de documents participent de façon essentielle à cette évolution. La place dans la médiathèque étant limitée, des retraits de documents doivent être envisagés pour laisser place aux nouveautés.

Les retraits de documents sont réalisés par les professionnels de la médiathèque, selon des critères croisés : obsolescence de l'information, détérioration constatée du document, inadéquation aux besoins des lecteurs, doublons sur le réseau Saint-Denis – Jargeau. Cette opération, appelée désherbage, est indispensable à la bonne gestion des fonds. Elle fait partie intégrante de la politique documentaire.

Conformément à la délibération n°038-2022 de la séance du conseil municipal du 28 avril 2022, la médiathèque organise une vente publique de livres à destination des particuliers.

Les ouvrages concernés présentent un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande du public en bibliothèque : contenu daté et obsolète, n'offrant plus aux lecteurs un état à jour de la recherche ; ouvrages défraîchis, dépassés aux illustrations anciennes, documents ne correspondant plus à l'actualité et à la demande du public et n'étant plus consultés et empruntés par celui-ci. L'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. La vente sera proposée uniquement à des particuliers. Pour concilier l'esprit de cette vente, organisée à destination du plus grand nombre, il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- 1 € par document
- 3 € pour les beaux livres et encyclopédies et dictionnaire

**Après avoir entendu le rapport présenté en séance,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur DURIN signale :

- Un nid de poule sur la RD pour l'accès à la tangentielle
- Un panneau sur un rond point côté laiterie

Il est pris note de ses remarques par Monsieur le Maire.

Monsieur DURIN demande également où en est la vente des terrains des Lavandières. Monsieur Martin, lui indique que Rendez vous est pris avec une agence immobilière sur le sujet.

Monsieur LE METAYER signale que le PETR va relancer la communication autour du covoiturage car cela ne fonctionne pas (ou mal). Il indique que le PETR va lancer une campagne d'information sur les actions du PETR souvent méconnue de la population.

Madame BRUANDET signale qu'il y a d'importantes flaques d'eau et qu'une partie de l'eau stagne en face des jardins familiaux. Monsieur le Maire en prends note

Monsieur BLERON demande s'il est prévu un fléchage plus précis pour le camping-car Park. Monsieur le Maire lui indique que les services attendent l'ouverture du pont pour procéder au fléchage.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est convié prochainement par le Conseil Départemental à une réunion préparatoire à l'inauguration du Pont. Inauguration qui aura lieu le 12/05.

Suite à la question de Monsieur DERY les dates des prochaines réunions sont rappelées :

13/03 : Commission générale

20/03 : Conseil municipal

24/04 : Conseil Municipal

22/05 : Conseil municipal

19/06 : Conseil municipal

-

La séance est levée à 21 h 47

**Arnauld MARTIN**  
**Président de séance**

**Séverine DESCHAMPS**  
**Secrétaire de séance**